



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 28-181019 : Equipement sportif et de loisirs du 1er Village (espaces publics et constructions) / Validation du dossier technique (AVP pour les infra et APD pour les super) et du plan de financement prévisionnel

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 OCTOBRE 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 04

Procuration (s) : 09

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : GONTHIER Emmanuelle

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


LE MAIRE
Marc Luc BOYER



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM28-181019-

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de télétransmission: 28/10/2019
Date de consultation: 28/10/2019

DATE DU DIX-HUIT OCTOBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le DIX-HUIT OCTOBRE à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

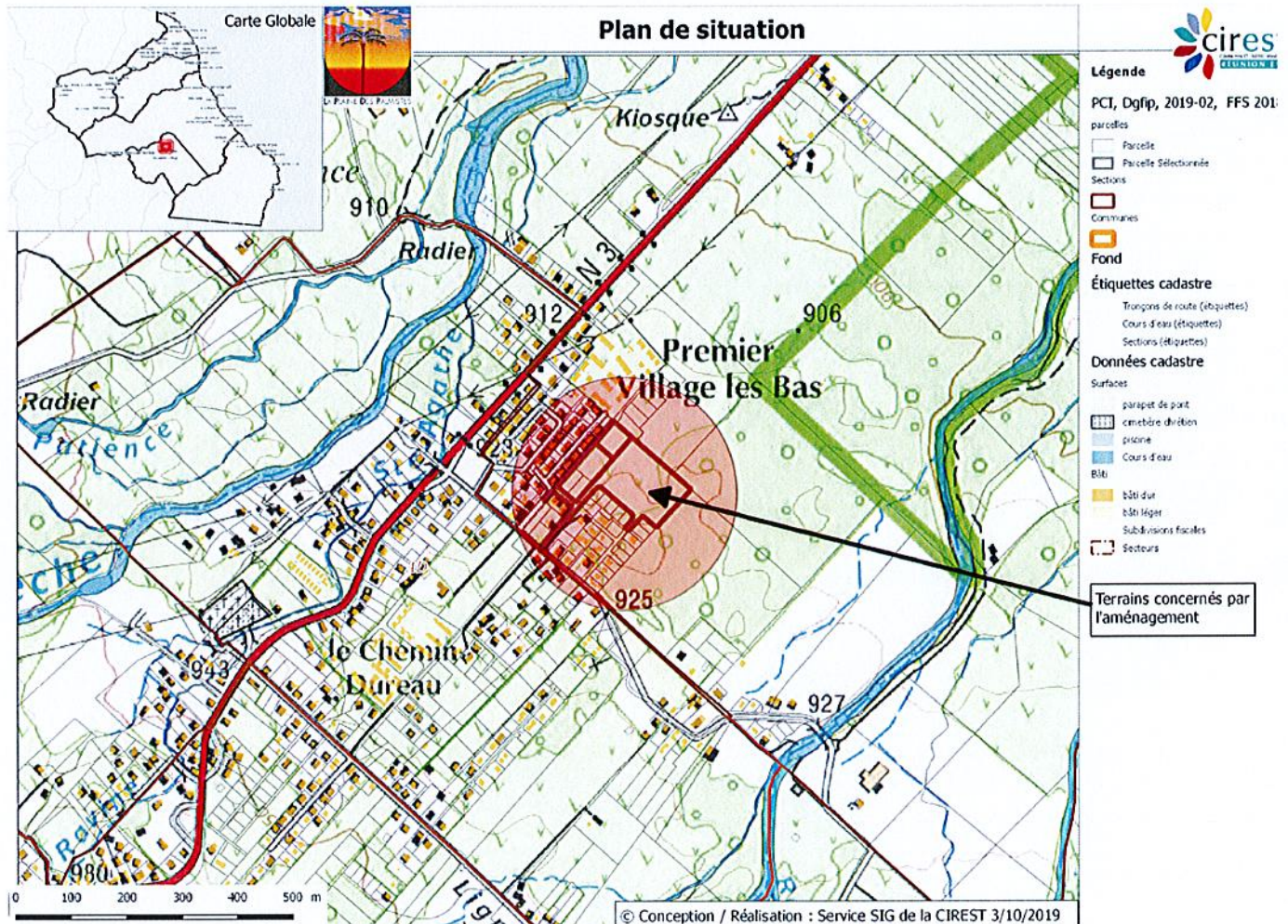
PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal.

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Marc Luc BOYER Maire - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint à René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale à André GONTHIER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale à Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint.

I. CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre de sa politique de développement urbain et de d'attractivité touristique, la Collectivité envisage de réaliser sur son territoire, une opération destinée à offrir un équipement de proximité à vocation sportive et ludique au sein des lotissements sociaux du secteur du 1^{er} Village les Bas et plus précisément en limite avec la pandanaie.



Cet équipement structurant a pour but de doter le 1^{er} Village d'un espace récréatif à destination des riverains, de permettre aux jeunes du quartier d'avoir un espace de loisirs et de détente et aux habitants du 1^{er} Village de bénéficier d'un lieu d'accueil et de rencontre favorable au développement de la vie de quartier.

La réalisation de l'équipement s'accompagne de l'aménagement des espaces publics avoisinants et des accès, sur une zone AU non équipée à ce jour.

Afin de réaliser ce projet, la Collectivité a confié un mandat d'études à la SPL ERD. A ce jour, l'Avant-Projet Définitif a été transmis pour validation au maître d'ouvrage.

II. Présentation de l'APD

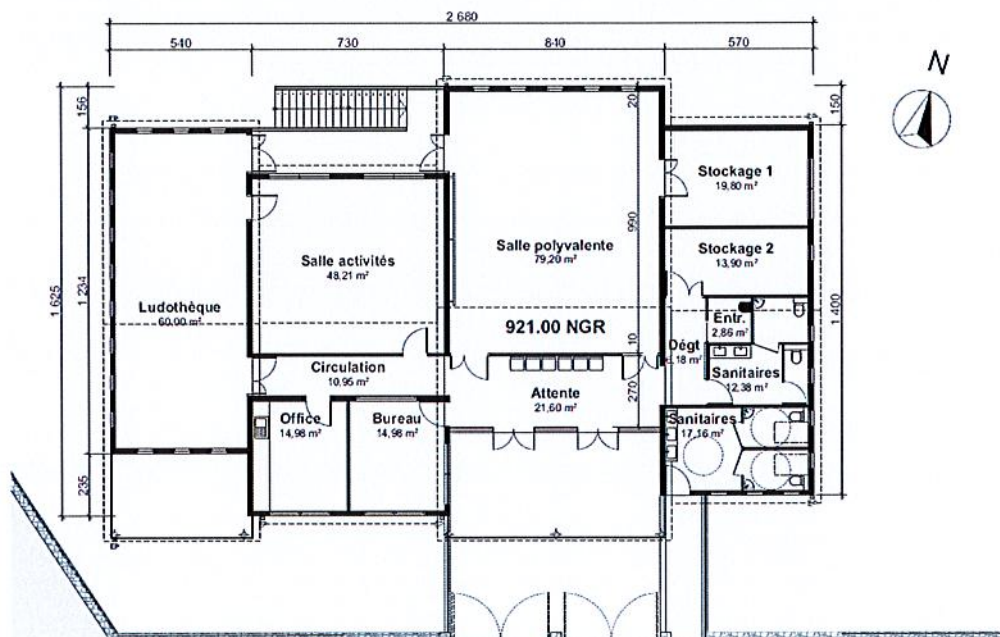
Le parc s'articule autour des contraintes environnementales et topographiques du site. Il comprend un parc de restauration écologique avec un sentier pédagogique, d'un espace de jeux d'eau, de jeux pour enfants adaptés à la topographie tels que des toboggans, des agrès sportifs urbains du côté de la maison de quartier et des agrès sportifs plus naturels dans le parc lui-même parsemé de quelques kiosques pour assurer le confort général du site.

Accusé de réception en préfecture
 le 28/10/2019 à 10h06
 DE
 Date de télétransmission : 28/10/2019
 Date de réception en préfecture : 28/10/2019



Plan de masse du projet

Une boucle viaire est créée permettant de relier les différentes zones d'habitat du quartier. Le mode de déplacement doux sera également développé par le biais de trottoirs et de bandes cyclables. Le réseau hydraulique est également revu, par le biais de noue et de dépression naturelle, afin d'améliorer les écoulements pluviaux sur ce secteur déjà très contraint hydrographiquement.



Plan de masse de la maison de quartier

La maison de quartier est d'une surface totale de 322m². Elle est composée d'une salle d'activités de 48 m² à destination des adolescents, d'une ludothèque de 60m² pour accueillir les plus jeunes, d'un office de 15m², d'un bureau d'accueil de 14m², de sanitaires de 12m². Un second sanitaire de 17m² est réalisé avec un accès direct par l'extérieur du bâtiment servant aux utilisateurs du parc et notamment quand la maison de quartier sera fermée.

Accusé de réception en préfecture
N° 219740065-20191028-DCM28-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception en préfecture : 28/10/2019



III. CADRE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Au stade AVP pour les infra (voie et réseaux) et APD pour les super (bâtiment), le montant des travaux s'élève à 2 848 430.00 € HT options comprises.

Postes	Budget prévisionnel (€ HT)
Rémunération mandataire	60 550.00
Mission MOE	85 000.00
Mission étude complémentaire	35 000.00
Mission de contrôleur technique	6 000.00
Mission de CSPS	5 000.00
Etudes réglementaires	15 000.00
Mission géotechnique	10 000.00
Travaux	2 848 430.00
Divers et imprévus	10 000.00
Révision MOE 5%	4250.00
MONTANT TOTAL (en € HT)	3 079 330.00

Pour la réalisation de ce projet, le montant de l'opération est de 3 079 330.00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Montant global de l'opération (€ HT)	3 079 330.00 €
Dont Financement Région au titre du PRR (90% du HT)	2 771 397.00 €
RESTE A FINANCER PAR LA COMMUNE (10% du HT)	307 933.00 €
TVA à la charge de la Commune- 8.5%	261 743.05 €
TOTAL GENERAL (€ TTC)	3 341 073.05 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM28-181019-
DE 3 079 330.00 €
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Le plan de financement pour cette opération repose principalement sur le financement du PRR.

IV. PROPOSITION

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 4 CONTRE(Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal – Jacques GUERIN conseiller municipal) :

- VALIDE les phases AVP et APD du projet,
- VALIDE le plan de financement et la participation financière de la Commune à hauteur de 307 933.00 € et de -261 743.05 € de TVA,
- VALIDE la participation financière de la Région au titre du PRR d'un montant de 2 771 397.00 HT,
- AUTORISE le Maire à demander la subvention à la Région,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc Luc BOYER